

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00485

Numéro SIREN : 483 206 066

Nom ou dénomination : EVAMED

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2021 sous le numéro de dépôt 8172

EVAMED

SAS au capital de 91 155 €
Siège Social : 1240 Rue Léon Foucault
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
RCS CAEN B 483 206 066

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19 OCTOBRE 2021

*L'an deux mil vingt et un
Le dix-neuf octobre
A quatorze heures*

Les associés de la société **EVAMED**, Société par Actions Simplifiée au capital de 91 155 € divisé en 30 385 actions, se sont réunis en Assemblée Générale au siège social de la Société, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabien LECLERCQ, Président de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale désigne :

- Monsieur Sylvain LECLERCQ
Demeurant 3 rue du Régiment de la Chaudière 14990 BERNIERES SUR MER

en qualité de **Directeur Général** de la Société pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Sylvain LECLERCQ bénéficiera de tous pouvoirs pour engager seul la Société en quelques matières que ce soit. Monsieur Sylvain LECLERCQ disposera du pouvoir et signature bancaire.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents ou représentés.

Fabien LECLERCQ

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping tail.